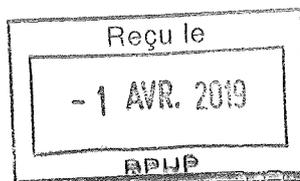
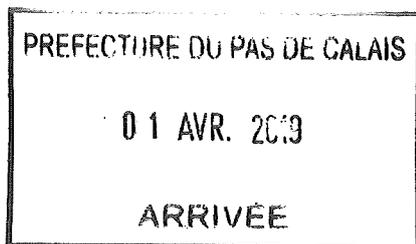


Monsieur Nicolas WATINE
7, route de La Poterie
62126 Wimille



Monsieur Le Préfet du Pas-de-Calais
Rue Ferdinand Buisson
62020 Arras cedex 9



Copie :
Monsieur Le Sous Préfet de Boulogne-sur-Mer
Monsieur le Commissaire enquêteur

Wimille, le 28 mars 2019

Par Courrier Recommandé avec Accusé de Réception

Objet : Enquête publique concernant le projet de ZAC d'Auvringhen

Monsieur le Préfet,

Je reviens vers vous à la suite de votre courrier 12 février 2014, en pièce jointe du présent courrier.

Le projet de ZAC d'Auvringhen n'est pas d'utilité publique. J'en appelle aujourd'hui à votre responsabilité pour vous opposer fermement à ce projet.

En dépit de tous les courriers, informations, dossiers de photos qui ont été communiqués lors de l'étude d'impact, dont vous avez reçu copie, M. le Maire de Wimille a persisté dans ce projet extrêmement dangereux à plusieurs titres et **dont les inconvénients sont largement supérieurs aux avantages** pour la commune.

En effet, dans quel intérêt commun à tous les habitants de la commune donnerez-vous l'autorisation de construire 205 logements alors qu'**aucune condition de circulation** n'est réunie aux alentours.

Dans les conditions actuelles de circulation, il est **impossible de se croiser sans pratiquer un arrêt complet** du véhicule. La route de la Poterie est une voie communale dont la largeur est inférieure à quatre mètres. Elle est utilisée en permanence par des cyclistes, des piétons, des cavaliers et leurs chiens, et des animaux sauvages la traversent couramment (voir photos jointes). Dépasser un piéton, un cycliste ou un cavalier requiert déjà une très grande prudence.

L'accès à la route de la Poterie est dangereux, tant en amont qu'en aval.

En amont, la sortie de la route du chemin vert sur la RD 96 est très dangereuse, **plusieurs accidents sont déjà à déplorer** (courriers en PJ).

Ne doutez pas qu'un accident mortel est déjà aujourd'hui et très malheureusement, en risque potentiel.

La Mairie et le Département en sont bien informés mais n'ont pas réagi.

En aval, la sortie vers Wimereux est encombrée par un passage à niveau !

Elle est suivie d'une descente très étroite et débouche sur un stop sans visibilité ! (Rue Carnot)

La descente de la rue de la gare vers Wimille, en virage étroit, est déjà dangereuse en l'état, il est impossible de s'y croiser. Quant à la rue du Viaduc, elle est déjà en circulation réservée aux riverains.

Prendrez-vous le risque d'y laisser augmenter le trafic ?

La **dangérosité de cette route est encore augmentée en période hivernale**. Les ornières y sont profondes et dangereuses, la route est souvent glissante ou encombrée de mottes de terre apportées par les engins agricoles.

Ces propos sont illustrés par un dossier de photos et de plans joint à ce courrier.

Dans ces conditions actuelles déjà difficiles, comment peut-on donner l'autorisation de **laisser rouler 900 véhicules par jour** sur ces petites routes totalement inadaptées et non aménagées ?

La moitié seule de ce chiffre est à l'évidence impossible.

Prendrez-vous la responsabilité d'aggraver ces risques ?

En déclarant ce lotissement d'utilité publique ?

C'est pourtant ce qui adviendrait si votre décision était favorable, car ces constructions entraîneront inévitablement un accroissement de la circulation sur ces routes inadaptées.

N'est-ce pas plutôt votre responsabilité que de **modérer les acteurs irresponsables et de préserver la sécurité des citoyens ?**

En outre, le projet de la ZAC d'Auvringhen est totalement en contradiction avec les **exigences écologiques** qui doivent être aujourd'hui **la priorité de tout chantier**.

Les plus jeunes de nos citoyens mettent les hommes et femmes politiques devant leurs responsabilités pour le bien-vivre des années futures, par des manifestations de plus en plus importantes.

Et vous donneriez l'autorisation de **détruire 12,5 ha de paysage rural et de verdure ?**

Et d'engorger et polluer irrémédiablement cet environnement **de naturalité et de campagne ?**

De permettre de **bétonner au sein d'un espace naturel ?**

Votre décision engagera votre responsabilité envers les générations futures.

N'est-ce pas plutôt votre mission que de préconiser à Mr le Maire de Wimille, d'y privilégier comme c'est de plus en plus souvent le cas, des chemins piétons, des pistes cyclables et des refuges pour oiseaux et animaux qui aujourd'hui y vivent encore presque tranquillement.

J'avoue ne pas comprendre M. Le Préfet que ce projet n'ait pas été abandonné depuis longtemps.

En l'examinant objectivement, la seule conclusion qui s'impose est de rechercher une autre solution pour agrandir la population de la commune, vœu au demeurant respectable, mais c'est l'emplacement de ce projet qui est plus que contestable.

Prétendre le contraire est irresponsable au regard des **nuisances évidentes et irrémédiables, largement supérieures aux intérêts du projet**.

L'étude d'impact relève d'ailleurs très bien tous ces inconvénients, mais elle tend étonnamment et très habilement à tous les minorer.

Vous remarquerez ainsi qu'elle cherche à sous-estimer largement l'impact de la circulation sur les routes avoisinantes **mais n'apporte aucune piste sérieuse de solution**.

Toutes les autres objections sont également sous estimées dans l'étude.

Pourquoi ?

Dans quels objectifs les difficultés mises en évidence dans l'étude sont-elles minorées si insidieusement ?

Au service de quels intérêts ?

Ces questions méritent d'être posées. J'espère que vous le ferez.

Le budget de la commune semble minorer tous les coûts induits par le projet.

De nombreux facteurs, pourtant essentiels, ne sont pas pris en compte et augmenteront considérablement le budget actuellement alloué : assèchement de la zone inondable, drainage, élargissement de routes, création de nouvelles voies, de ronds-points, bétonnages imprévus.

Reconstruction de murets pour y reloger les lézards ! (Autant préserver les existants...)

Pollution de la plage de Wimereux dans lequel la rivière du Ru se jette, agrandissement de la station d'épuration.

N'est-il pas temps de faire cesser ces aberrations ?

Car la **Mairie n'a jamais cherché d'autre alternative**, s'entêtant depuis plus de 10 ans à enjoliver sa présentation mais sans jamais proposer de solutions crédibles à tous ces problèmes.

C'est pourquoi, considérer que l'ensemble des démarches administratives ont désormais été menées, que les délais auraient été respectés, et que les responsables locaux finiront par trouver des solutions rééquilibrant les nuisances, tiendrait de l'aveuglement.

Il arrive, M. Le Préfet, qu'en réfléchissant, des hommes trouvent de bonnes solutions. C'est mon expérience de dirigeant de PME, créées ou rachetées, depuis 30 ans. Je ne doute pas que vous la partagiez.

Encore faut-il s'en donner la possibilité...

Peut-être vous sera-t-il suggéré que seuls quelques résidents défendent leur intérêt propre face à l'intérêt général.

Ceci aussi demande une réflexion objective :

Tout d'abord de nombreux habitants peuplent les rues connectées directement au projet. Ils seront directement et immédiatement affectés par cette sur-circulation. (voir démonstration plus haut).

Aucune de ces trois rues n'est élargissable.

Enfin, c'est si confortable de ne pas considérer les habitations de la route de la Poterie au prétexte qu'elles sont moins nombreuses, et de se référer à des statistiques de circulation, évidemment basses en l'état.

Ces maisons sont pour la plupart d'anciennes fermes ou exploitations restaurées et parfaitement intégrées dans le paysage. Leurs résidents jouent indéniablement un rôle de maintien de cet espace dans le respect strict des équilibres naturels et patrimoniaux, en y consacrant aussi **leurs propres ressources**.

En vertu de quels principes y trouve-t-on des arguments pour dénaturer la quiétude et la qualité de cet environnement ainsi que la route qui le traverse et dont chacun profite ?

La commune y trouve naturellement aussi son intérêt, le préserver est donc aussi d'intérêt général.

La voix des résidents actuels, payant leurs impôts communaux comme tout un chacun, ne doit pas être ignorée face à celles des signataires des études **ne résidant pas sur ces lieux**.

Pour qui seront ces gênes au quotidien ? Non pour les promoteurs, mais bien pour les résidents.

Par exemple, pour certaines maisons, la sortie est sans visibilité. Est-il utile d'aggraver encore cette difficulté ?

Les professionnels, exploitants indépendants, agriculteurs et club hippique qui exploitent et travaillent sur cette route **sont totalement exclus dans l'étude d'impact**. Aucune solution valable ne leur est proposée.

Est-ce le moment de leur compliquer la tâche ?

Je veux croire, M. Le Préfet, qu'après étude, **vous ne pourrez que considérer ces arguments factuels**, et réfuterez la déclaration d'utilité publique de ce projet.

Ainsi, vous enjoindrez l'équipe municipale à faire preuve de sagesse et de créativité pour trouver une solution alternative, il y en a toujours lorsque la volonté est présente.

Je vous prie de croire, M. le Préfet, en l'expression de mes salutations respectueuses,

Nicolas Watine

Pièces jointes à ce courrier :

- Courrier du 10 janvier 2014 ainsi que son dossier photos.
- Réponse de M. Le Préfet ORBAN du 12 février 2014



Pour mémoire,

- Courriers à la Mairie de Wimille des 07/01/2011, 20/12/2013 ;
- Courrier Mr POULAIN du 17/01/2011



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
Section Utilité Publique

Affaire suivie par Amélie CARLE
Tél. 03.21.21.21.45
Fax. 03.21.21.23.13
amelie.carle@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 12 février 2014

Monsieur,

Par courrier daté du 10 janvier dernier, vous me faites part de votre avis sur le projet d'aménagement de la ZAC du quartier d'Auvringhen sur la commune de WIMILLE. Vous exprimez vos craintes concernant la non prise en compte, selon vous et par cette opération, de certains enjeux notamment environnementaux ou propres à la sécurité routière.

J'ai bien pris note de vos remarques et vous informe que ce dossier est actuellement traité par mes services dans le cadre de l'instruction réglementaire préalable à toute déclaration d'utilité publique de projet du même type.

Aussi et à ce niveau de la procédure, je ne peux que vous inviter à reformuler vos observations lorsque ce dossier sera effectivement soumis à enquête publique.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
le Chef de Bureau délégué,

Christian ORBAN

Monsieur Nicolas WATINE
7 route de La Poterie
62126 WIMILLE

*Copie pour information à
Monsieur le Sous-Préfet de BOULOGNE-SUR-MER*

Monsieur Nicolas WATINE
7, route de La Poterie
62126 WIMILLE

Monsieur Le Préfet
Monsieur Le Sous Préfet

LETTRE RECOMMANDEE
AVEC ACCUSE RECEPTION

Boulogne/Mer,
Le 10 janvier 2014

Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet,

Je me permets de vous envoyer copie de ma correspondance à Monsieur le Maire de WIMILLE. J'ai eu l'occasion d'alerter par deux fois des difficultés de circulation sur le réseau routier desservant le hameau de La Poterie sur la commune. Un accident a eu lieu le 17 décembre 2013, heureusement sans trop de gravité cette fois ci. Mais il aurait pu être très grave.

De nombreux riverains et une association d'habitants se sont manifestés à de nombreuses reprises pour signaler à la Mairie les dangers mais aussi toutes les difficultés posées par le projet de ZAC, dit « ZAC d'Auvringhen ».

Aujourd'hui vous êtes saisi d'une demande en déclaration d'utilité publique de cette ZAC. Je m'adresse donc directement à vous pour vous signaler toutes les responsabilités qui vont incomber si vous deviez donner une suite favorable à cette demande.

Des difficultés, non résolues à ce jour et pour lesquelles la municipalité de WIMILLE n'apporte aucune réponse sont les suivantes :

danger pour la circulation : impossibilité de se croiser, étroitesse des chaussées, **ornières** profondes en hiver comme en été, manque de visibilité dans les virages, chaussées non éclairées, débordement régulier des fossés générant des inondations partielles, routes impraticables par temps de neige ou bloquées par des congères (voir photos), chaussées glissantes dû à l'environnement agricole et du passage des tracteurs, animaux domestiques ou non (chiens, chevreuils, biches, gibiers à plume divers, oiseaux de nombreuses espèces) mais aussi cavaliers nombreux (pony club et club hippique d'Onvault et de La Poterie), promeneurs, marcheurs, parfois par groupe, joggers, cyclistes.

Dans ce contexte, comment serait-il possible de déclarer d'utilité publique un projet de 196 maisons générant un passage quotidien estimé à 1000 véhicules par jour. Même réparti sur deux accès, cela semble inconcevable.

La situation de mon habitation me mets parmi les personnes concernées mais aussi me donne la possibilité d'observations très précises sur la vie de ce hameau et de ses abords. Ainsi je suis en mesure de vous apporter des éléments extrêmement concrets sur les difficultés que je présente dans ce courrier. Je dispose aussi d'un grand nombre de photos attestant ces difficultés (voir annexes).

De nombreux points déjà soulevés par le passé par l'Association « Bien Vivre à Wimille » contenaient d'autres aspects que la Mairie tente de contourner sans toutefois apporter de réponses concrètes. Je me permets de vous les rappeler à nouveau ici :

- Plusieurs **exploitations agricoles** travaillent sur le site de La Poterie : engins agricoles circulant quotidiennement sur les routes jour et nuit, résidus boueux sur les routes, circulation ralentie, danger d'accrochages, croisement impossible, parfois en marche arrière pour des raisons pratiques.
- Un **club hippique et un poney club** dans le hameau : voitures mal garées au centre du hameau, **enfants** qui descendent des voitures, des **parents** qui attendent et se regroupent parfois, promenades de poneys ou chevaux sur les routes du hameau, **entrées et sorties** des chevaux, certains animaux restent dans les prés avoisinants parfois à plusieurs centaines de mètres et génèrent des circulations dans le hameau, il arrive qu'ils s'échappent de leur enclos et se trouvent sur la route.
- Un autre **club hippique à Honvault** (accès à 300m) utilise le même réseau avec ses stagiaires ou pratiquants.

En conséquence, les dangers sont nombreux, la circulation ralentie.

L'ambiance débonnaire ne se prête en aucun cas à la multiplication de l'usage des routes.

- Arguments **écologiques** : ces arguments sont souvent considérés par les responsables politiques comme gênants ou insignifiants. Pourtant à une époque où les dangers écologiques de tous ordres sont bien mieux connus, ne devraient-ils pas être intégrés plus conséquemment dans les prises de décision de ces responsables ?

Aussi je vous demande de prendre en compte les faits suivants : la faune (déjà décrite) et la flore de ce hameau doivent être préservés. Or une augmentation de la circulation entraînera des désordres écologiques sur ce secteur qui actuellement reste un joyau dans les parages du Boulonnais. Entre autre, le lézard des murailles existe bien (voir photo), cela semble anecdotique mais je le cite entre autre gibier ou animaux petits et grands déjà décrit précédemment.

- **Loi littorale** : la loi littorale interdit à présent toute construction d'habitation ayant vue ou pouvant être vue de la mer. Le hameau de La Poterie jouit aujourd'hui d'une vue exceptionnelle sur la mer et réciproquement. Est-il d'utilité publique d'ajouter 196 toitures dans cet environnement particulièrement verdoyant ? Serait-ce bien respecter cette loi et son esprit ?

Restent d'autres arguments soulevés par l'association que je rappelle ci-après et qui pourront certainement compléter votre information :

- Circulation dans les rues **reliant la ZAC** à Wimereux (voitures stationnées, chaussées abîmées, passage à niveau, étroitesse des rues, croisement impossible) zone résidentielle
- **Station d'épuration** déjà engorgée, inadaptée pour l'accueil de ces logements complémentaires.
- **Propriétaires** de terrain ne souhaitant pas vendre : en quoi serait-il d'utilité publique de permettre de fait à la Mairie, par votre éventuelle décision, de les exproprier ?

- Même question pour le propriétaire d'une maison devant être **détruite** (près de la gare).

Ces mesures seraient de nature contraignante et prise contre la volonté de ces habitants.

Quelle en serait l'utilité publique ?

- La situation géographique de la ZAC induit à penser que ses éventuels habitants fréquenteront logiquement les écoles et les commerces les plus proches, à savoir ceux de Wimereux et non ceux de Wimille, et ce d'autant que les stations de transport en commun les plus proches (gare ou bus) sont orientés de Wimereux vers Boulogne et non de Wimereux vers Wimille.
Quelle serait donc l'utilité de ce projet pour les exploitants, services et commerçants Wimillois ?

Conclusion :

En résumé, Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet, ce courrier, vous l'avez compris, tend à démontrer qu'il n'existe aucune utilité publique pour les Wimillois à ce projet, mais au contraire qu'il génère des **difficultés importantes** et non gérées, des **nuisances incontestables** (même avec des mesures pour l'aménager sur lesquelles la Mairie ne s'engage en rien puisqu'elle n'a aujourd'hui ni proposition, ni budget), des **dégradations** inévitables et enfin des **risques d'accidents graves** sur des personnes ou des animaux.

Vous l'avez noté ce courrier n'emploie pas d'arguments juridiques. Ce n'est pas ma compétence, ni ma volonté dans l'immédiat et je n'ai pas de représentation pour cela.

Mes propos font appel au bon sens et à la raison de tous les acteurs.

Ils visent à vous apporter des éclairages objectifs et concrets sur les conséquences d'une réponse positive à cette demande de DUP de la Mairie de Wimille.

Je sais, et vous n'ignorez pas, que de nombreux habitants de Wimille adhèrent à ces objections. Ils les ont formulées par différentes voies. Ils demandent, sans avoir été écoutés jusqu'à ce jour, de **rechercher d'autres solutions** pour accroître la population de Wimille de manière plus fluide et plus bénéfique pour le centre ville de Wimille, le dynamisme de ses associations et de ses commerces.

Il est urgent et nécessaire d'engager une réflexion avec ouverture et créativité sur ce sujet. J'espère avoir pu vous convaincre que c'est la meilleure recommandation à donner à l'équipe municipale actuellement en place, et à la suivante s'il y a lieu, et à tout le moins, de refuser de déclarer ce projet d'utilité publique.

En vous remerciant de m'avoir lu jusqu'ici, je vous d'agrée, Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de ma parfaite considération.

Nicolas Watine

LISTE ANNEXES

- Courriers à la Mairie de Wimille
- Photos Hameau de La Poterie et faune
- Article Semaine du Boulonnais

Nicolas et Véronique WATINE
7, route de La Poterie
62126 WIMILLE

Monsieur le Maire de WIMILLE
MAIRIE DE WIMILLE
1 bis, rue Lozembrune
62 126 WIMILLE

WIMILLE
Le 20 Décembre 2013

Monsieur le Maire,

Je vous remercie d'avoir tenu compte de nos remarques concernant la position des ralentisseurs dans le hameau de la Poterie.

Comme vous en êtes certainement informé, un accident s'est produit ce mardi 17 décembre à la sortie du hameau de la Poterie au carrefour entre la route du Chemin Vert et la D96 vers la route de la colonne, impliquant 4 à 5 voitures et camionnettes.

Passé à cet endroit quelques minutes après cet accident, je remarquais plusieurs personnes, dont un père de famille avec sa fille, probablement sur le trajet de l'école, comme je l'étais. Une personne fut blessée, mais par chance, il n'y eu cette fois aucun blessés graves. Je m'en réjouis, mais il est évident que nous n'en sommes pas passé très loin.

Je constate qu'aucun éclairage public n'éclaire ce carrefour qui a une visibilité très mauvaise. Les conducteurs roulent vite sur cette route car ils n'anticipent pas que des voitures traversent à cet endroit, par ailleurs mal signalisé. Cette situation ne peut être ignorée de vous. Passant moi-même chaque matin à ce croisement, il m'arrive souvent devoir attendre 5 à 10mn avant de pouvoir traverser en sécurité. J'ai eu l'occasion de vous alerter par deux courriers précédents du grand risque encouru à laisser les choses en l'état.

Je vous demande à nouveau par la présente de prendre des mesures d'urgences pour ralentir la vitesse de circulation de chaque côté de ce carrefour, afin que nous n'ayons à regretter aucune vie dans les prochains mois.

Il va de soi que cela devrait suffire à remettre en cause votre projet de ZAC d'Auvringhen, car l'afflux de véhicules rendra extrêmement dangereuses les entrées et sorties du hameau par cette intersection.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre entière considération.

Nicolas WATINE

Nicolas et Véronique WATINE

7 Route de la Poterie
62 126 WIMILLE
Tel : 03 21.83 34 98
nwatine@gmail.com

**Monsieur le Maire de WIMILLE
MAIRIE DE WIMILLE
1 bis, rue Lozembrune
62 126 WIMILLE**

Wimille le 17/02/2012

Ref : Révision simplifiée du PLU
enquête publique en Mairie du 13 février au 13 mars 2012

Monsieur le Maire,

Je viens par la présente m'opposer au projet que vous menez de Révision simplifiée du PLU.
Je vous prie de bien vouloir verser ce courrier à l'enquête publique actuellement en cours et également vous référer à mon courrier explicite du 7 Janvier 2011, la situation étant restée totalement inchangée, notamment en ce qui concerne les dangers de la circulation sur les routes de cette zone.

J'insiste également sur le potentiel paysager de cet endroit, depuis lequel la vue est magnifique, et tout le bien dont pourrait tirer les Wimillois d'un aménagement doux, à vocation loisir - promenade, valorisant, embellissant et préservant le site, y compris sur le plan de la flore de la faune. Des sentiers et des pistes de vélo ou chemins cavaliers pourraient avantageusement y être développés. L'image de la commune serait ainsi mis en valeur, pour le bénéfice d'un grand nombre de ses administrés.
Ceci à proximité du Grand site labellisé des deux caps irait également dans le sens des choix du Conseil Général qui a reconnu le caractère remarquable de ce territoire.

Privilégier l'augmentation du passage de véhicules motorisés, qui plus est sans aménagements, dans un tel contexte paraît insensé.

Pour ces raisons, je demande le maintien en l'état de la zone NA et suggère le report du périmètre de la ZAC à la zone 30 NA du POS 2001.

Espérant que ces remarques et souhaits vous amènent à modifier vos projets,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mon entière considération.

Nicolas WATINE

Monsieur Nicolas WATINE
7, route de La Poterie
62126 WIMILLE

Monsieur le Maire de WIMILLE
MAIRIE DE WIMILLE
1 bis, rue Lozembrune
62126 WIMILLE

LETTRE RECOMMANDEE
AVEC ACCUSE RECEPTION

Boulogne/Mer,
Le 7 janvier 2011

Monsieur le Maire,

Habitant de votre commune dans le hameau de La Poterie depuis le début de l'année 2010, je viens par la présente vous alerter sur les conditions de circulation de la route de La Poterie, de la route du Chemin Vert et du chemin de Terlincthun, que j'emprunte plusieurs fois par jour.

Je souhaite que ce courrier soit versé également au dossier du projet que vous portez actuellement sur la ZAC d'AUVRINGHEN. J'ai pu lire dans ce dossier que ce projet entraînerait inévitablement une hausse de la fréquentation de ces routes, or celles-ci sont d'ores et déjà très dangereuses et inadaptées à la seule circulation actuelle. Vous vous appuyez sur différentes études et des comptages mais ceux-ci ne reflètent pas complètement, loin s'en faut, la réalité sur laquelle je viens ci-après témoigner. En une seule année j'ai pu constater les faits suivants :

- Cinq voitures au fossé, j'ai personnellement raccompagné deux conducteurs à leur domicile.
- Deux accidents graves évités de justesse dans la série de virages descendant depuis le hameau vers Wimereux. Ces virages sont très étroits et sans visibilité, en particulier l'été à cause de cultures poussées, et l'hiver la chaussée est très glissante ce qui fait de ce passage un endroit très dangereux.
- D'autant que cette route est régulièrement fréquentée, en particulier l'été par des cavaliers, des cyclistes, des piétons pour lesquels le manque de visibilité représente un véritable danger. A titre personnel, je ralentis pour dépasser ou croiser ces usagers, cela me semble un impératif de prudence qu'un certain nombre d'automobilistes ne pratiquent pas.
- Aucune limitation de vitesse ne régule la circulation ni dans le hameau ni dans les transitions ce qui entraîne des vitesses souvent excessives et dangereuses.
- Il est impossible de croiser une camionnette ou un véhicule 4 X 4 ou un tracteur sans s'arrêter complètement et obligatoirement, j'en fais le constat chaque jour (photo jointe)
- De nombreux véhicules agricoles circulent toute l'année, conduits par les agriculteurs exploitant les terres aux alentours. Ces tracteurs amènent de nombreux dépôts de terre lorsqu'ils quittent leur champ pour rejoindre la route. Par suite ils ralentissent la circulation, ceci ne constitue pas une critique de ma

part mais la simple constatation que ces routes, largement fréquentées par des engins agricoles, ne sont pas adaptées à une circulation intense ou citadine.

- Les accotements sont mal stabilisés, de fréquents écoulements de boue ont lieu sur la chaussée (voir photos), ceci est particulièrement vrai depuis la réfection des canalisations d'eau par l'entreprise SADE, sous-traitante de VEOLIA. L'étroitesse de la route oblige les voitures à rouler dans la boue (voir photo). Il arrive fréquemment que le fossé déborde sur la route.
- La route n'est pas déblayée par temps de neige. J'ai constaté les deux hivers 2009 et 2010, que l'accès entre La Poterie et Wimereux est impossible, route bloquée par les congères. Il en va de même en cas de verglas.
- Je voudrais aussi aborder la traversée du hameau de La Poterie très étroite, et notamment avec la présence d'un club hippique et de nombreuses voitures garées les mercredis et samedis et desquelles descendent des enfants avec leurs parents. Je suis régulièrement effrayé de constater le manque de prudence de certains automobilistes.
- Le carrefour entre la route du Chemin Vert en direction de la Colonne est également extrêmement dangereux, les voitures ne sont pas ralenties, et la visibilité est faible.
- De l'autre côté, la sortie de la route de La Poterie pour traverser les premières maisons de Wimereux est extrêmement étroite, comporte un virage à 45 °, sans visibilité, où il est impossible de se croiser.

En résumé, j'espère avoir apporté ici suffisamment d'éléments concrets et constatés en très peu de temps pour démontrer que ces routes sont déjà dangereuses dans la situation actuelle et que la probabilité d'un accident, dans les conditions actuelles, est déjà élevée. Imaginer une hausse de circulation engendrée par 100, 200 à fortiori 300 logements supplémentaires me paraît totalement inconsideré et entraînerait inéluctablement des accidents engageant la responsabilité du maire et de son équipe.

Je veux aussi aborder la qualité du site, la beauté des paysages par temps clair, le calme de cet endroit et souhaite faire apparaître toutes les possibilités de promenades paisibles et toutes les possibilités d'exploiter ce site et de le mettre au service des Wimillois. J'espère que vous prendrez en considération ces propos qui seront certainement soutenus par d'autres Wimillois plus anciens que moi-même.

Je joins à ce courrier une série de photos imprimées dont je tiens à votre disposition des clichés de meilleure qualité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mon entière considération.

Nicolas WATINE

Franck POULAIN
La Poterie
1, chemin de Terlinchtun
62126 WIMILLE

Wimille, le 17 janvier 2011

Après avoir été recalé une première fois, le projet de création d'une ZAC, comportant cette fois la bagatelle de 290 logements, dans l'une des dernières zones vertes littorales refait surface. Entre-temps le projet ne s'est pas amélioré, comme l'évoque l'avis de l'autorité environnementale signé par Monsieur le Préfet.

Je cite : « *l'étude d'impact (présentée par la Mairie) conclut à un impact paysager inexistant pour ce projet... Ainsi, la frange Sud de la ZAC ne semble pas acceptable et en contradiction avec les principes de la loi littoral et de la loi SRU : la superficie et la desserte de la ZAC doivent être réexaminées, compte-tenu des orientations de la loi Littoral s'appliquant au site.* »

Peut-on qualifier de sérieuses ces démarches qui consistent à présenter au public un projet important, qui ne respecte pas les principes de certaines lois et qui n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact conforme ? Je cite Monsieur le Préfet : « *l'étude d'impact n'évalue pas les flux et les volumes d'eaux pluviales générées par le projet et qui seront infiltrées ou rejetées au ru... Aucun élément de l'étude d'impact ne permet de s'assurer (...) du traitement satisfaisant des eaux usées générées par ces habitations... Les besoins en eau potable pour l'ensemble de la ZAC n'ont pas été précisés... Il semble qu'aucune étude de pollution des sols n'ait été engagée pour qualifier et quantifier cette pollution et les risques sanitaires... Le dossier n'apporte pas une information suffisante sur la faune protégée... Le dossier laisse un doute important sur le maintien de ces espèces protégées... Une analyse des incidences possibles de l'activité (...) ne figure pas... Le volet écologique n'est pas suffisamment matérialisé dans le projet... »*

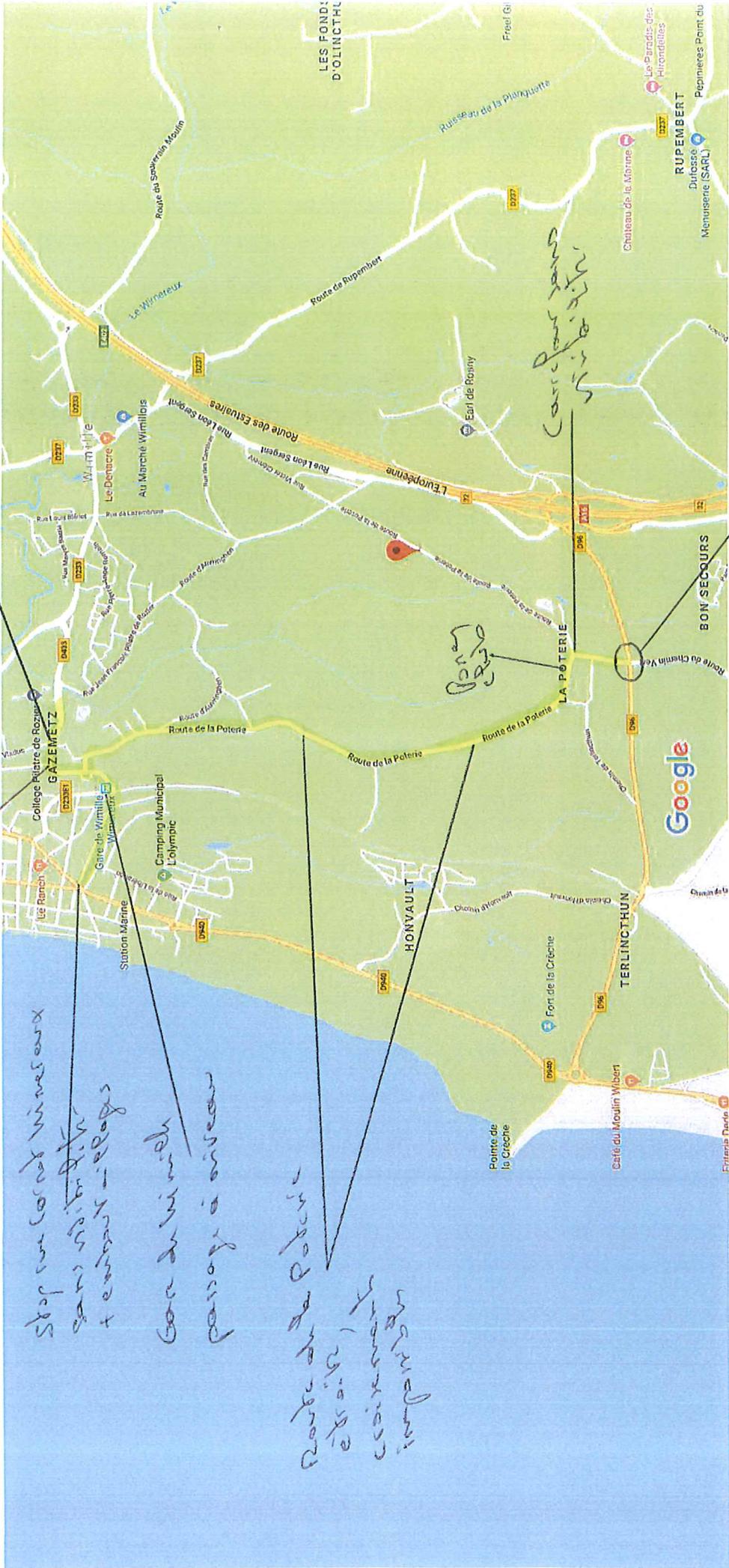
De plus, je cite encore « *L'impact de déplacement induit par la ZAC n'est pas évalué (p.7)... Le volet accessibilité déplacement qui est très sommaire ne reflète pas les conclusions de l'étude d'impact (p10)... L'impact du projet sur le trafic routier et conditions de desserte du site semble sous-évalué... Le dossier présente des objectifs à atteindre mais sans déclinaison opérationnelle (p.11)... Cette étude de circulation est construite sur une hypothèse haute de 200 logements alors que le projet présenté fait état de plus de 290 logements. Ainsi l'analyse de l'impact déjà très important (augmentation de plus de 200% du trafic sur la route de la Poterie au Sud) pourrait être sous-estimée (p.6)... »*

Ainsi la sécurité des Wimillois, des riverains, des promeneurs et celles des automobilistes, déjà bien précaire sur la petite route de la Poterie est simplement oubliée voire négligée, et ne semble pas être une préoccupation. Envisager d'accueillir 290 familles avec enfants sans prévoir la sécurité de l'accès et des dessertes ne me paraît pas être une démarche sérieuse. Enfin p.6, est évoquée l'idée de déplacer un arrêt de bus pour desservir une partie de la zone. Qui peut imaginer un bus circulant sur ces petites routes sinueuses et à voie unique ??

En résumé, notre avis est sollicité sur un projet colossal qui entrainerait une augmentation de la population de l'ensemble de la commune de près d'un quart !!! Ce même projet ne respecte pas l'ensemble des textes en vigueur et a fait l'objet d'une étude d'impact qualifiée par monsieur le Préfet « non conforme... ». De plus, je cite « *la justification du projet ne présente pas d'éléments permettant de s'assurer d'une prise en compte de préoccupations d'environnement...* » alors que les pouvoirs publics disent avoir la volonté de favoriser le tourisme, source de travail pour la région. Enfin, le projet tel qu'il est présenté aboutit à réduire considérablement une des dernières zones vertes de la région, et à multiplier le trafic interdisant toute cheminement en sécurité sur ces routes étroites.

Je ne peux donc que m'opposer à ce projet grandiose, incohérent avec les volontés mises en avant (tourisme, environnement, sécurité et agrément de vie des riverains...), qui ne respecte pas l'ensemble des textes en vigueur et qui, de plus, nous est présenté de façon légère, avec une étude d'impact pour le moins incomplète et « non conforme ».

Google Maps Route de la Poterie



stop sur son du Vieux
sans voir de la forêt

Village dangereux
sans voir de la forêt

Stop sur la route Winesaux
sans voir de la forêt
+ entrées villages

Car de Winesaux
passage à niveau

Route de la Poterie
étroit,
voitures
improbables

Carrefour sans
visibilité

Bon
Basse

- 1 3 sections improbables
- 2 Carrefour / croisements improbables
- 1 2 stops dangereux
- 1 2 villages sans visibilité

Données cartographiques ©2019 Google 200 m

Section route du Vieux Vaux
sur RD 96
Très dangereux

